

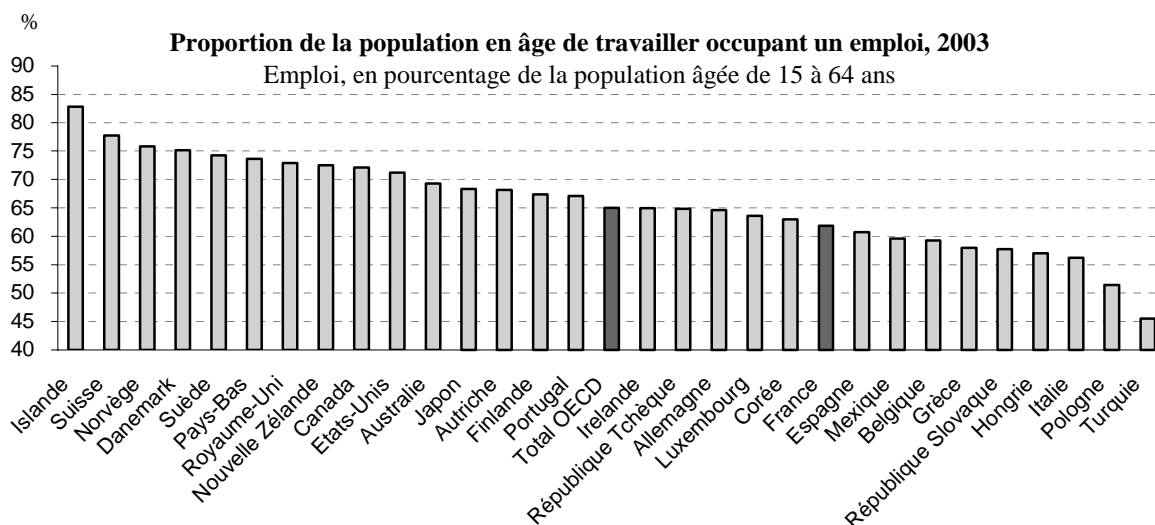
Perspectives de l'emploi de l'OCDE : 2004

Quelle est la position de la France ?

Au cours des cinq dernières années, la France a créé plus de 1 ½ millions d'emplois. Sur la même période, le taux d'emploi – c'est-à-dire le nombre de personnes occupant un emploi rapporté au nombre total de personnes en âge de travailler – a augmenté de 2 points de pourcentage, progression qui se situe bien au-delà de la moyenne observée pour l'ensemble des pays de l'OCDE. Toutefois, la France reste assez éloignée des pays de la zone OCDE les plus performants en matière d'emploi.

Le dernier rapport de l'OCDE sur les tendances et caractéristiques des marchés du travail, les *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, souligne qu'en 2003, le taux de chômage, de 9.3%, était supérieur de 1.5% points de pourcentage à la moyenne observée pour les pays de l'Europe des 15 (et bien au-delà de la moyenne OCDE).

En France, seulement 61.9% des personnes d'âge actif occupent un emploi, contre plus de 70% dans les pays plus performants, tels que le Danemark, la Suède, les États-Unis et le Royaume-Uni. A cet égard, les taux d'emploi des jeunes et des travailleurs âgés sont particulièrement préoccupants.



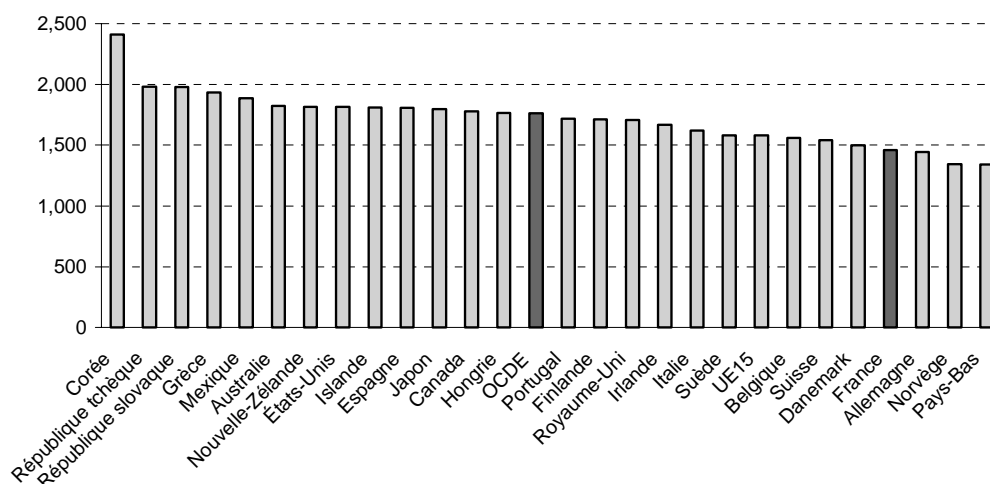
Source: Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2004.

Et si l'on tient compte du nombre total d'heures travaillées, le degré d'utilisation des ressources en main-d'œuvre est en France particulièrement faible. A un taux d'emploi relativement faible, vient s'ajouter un nombre d'heures travaillées par personne occupée parmi les plus bas de la zone OCDE (1 459 heures annuelles en France contre 1 762 en moyenne dans la zone OCDE).

Très proche de la moyenne des pays de l'OCDE au début des années 70, le nombre d'heures travaillées en France (par an et par personne occupée) a enregistré une forte baisse au cours des 30 dernières années. Il a en effet diminué de 22% entre 1970 et 2002, dont 6.1% observés sur la période 1990-2002. Cette dernière baisse s'explique, pour les deux tiers, par la réduction des horaires effectués par les travailleurs à temps

complet sous l'effet notamment des « 35 heures », le reste correspondant à la montée en charge du travail à temps partiel, en particulier chez les femmes.

Heures travaillées par actif occupé et par an, 2002



Source: Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2004.

Revoir la législation relative à la protection de l'emploi (LPE) pourrait aider les jeunes à entrer sur le marché du travail. La France est l'un des pays de l'OCDE où les normes de protection de l'emploi sont les plus strictes. Seuls cinq pays sont encore plus régulés, la Grèce, l'Espagne, le Mexique, la Turquie et le Portugal. Globalement, les effets des réglementations du travail sur le chômage et l'emploi ne sont pas clairs, dans la mesure où la LPE affecte à la fois les décisions de licenciement et d'embauche. Mais l'idée qu'elle pourrait dégrader les perspectives d'emploi des jeunes est mieux partagée. En effet, en tant que primo-entrants sur le marché du travail, les jeunes sont plus directement touchés par le fait que la LPE tend à freiner les décisions d'embauche, et moins en mesure de bénéficier de la plus grande stabilité des emplois qu'elle induit également.

Tout assouplissement de la LPE devrait en premier lieu porter sur les dispositions relatives aux contrats à durée indéterminée. En effet, faciliter le recours aux formes d'emploi temporaire tout en maintenant des procédures de licenciement contraignantes risquerait d'accentuer la dualité du marché du travail. Si les emplois temporaires peuvent constituer un pont vers les emplois permanents, il n'en n'est pas toujours ainsi. Certains actifs peuvent alterner durablement entre emplois temporaires et épisodes de chômage, avant que cette situation ne débouche sur un emploi plus stable. De plus, le travail temporaire n'offre qu'un accès très limité à la formation et de ce fait, assez peu d'opportunités d'améliorer les perspectives de carrière.

Par ailleurs, tout assouplissement de la LPE devrait être accompagné par un renforcement du rôle joué par les services publics de l'emploi, de manière à conserver un certain équilibre entre le besoin de flexibilité exprimé par les entreprises et la nécessité de protéger les travailleurs contre les aléas du marché du travail. Cela devrait être conçu selon un principe « d'obligation réciproque », dans lequel tout chômeur a des droits – dont celui de percevoir des indemnités mais également celui d'être assisté et aidé dans sa recherche

d'emploi par des actions publiques efficaces – et des devoirs – dont notamment celui de rechercher activement un emploi sous peine de perdre ses droits à indemnités.

L'édition 2004 des *Perspectives de l'emploi de l'OCDE* est disponible auprès de la librairie en ligne de l'OCDE et, pour les journalistes, sur le site web **protégé par mot de passe** de l'Organisation. On peut également se la procurer en en faisant la demande à la **Division des relations avec les médias**. Pour de plus amples informations, les journalistes sont priés de se mettre en rapport avec le chef de la Division d'analyse et de politique d'emploi, M. Raymond Torres, par téléphone au (33) 1 45 24 91 53, ou par courriel à raymond.torres@oecd.org, ou Mme Anne Saint-Martin, (33)1 45 24 85 90, anne.saint-martin@oecd.org.